



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

7 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 7 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-095	02.09.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service de publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2.	3
DDFIP n° 2017-096	01.09.2017	Délégations de pouvoir Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3.	4
DDFIP n° 2017-097	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels	5
DDFIP n° 2017-098	22.08.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal trésorerie mixte de Bagneux.	6
DDFIP n° 2017-099	04.09.2017	Délégation de pouvoir PRS des Hauts-de-Seine.	7
DDFIP n° 2017-100	01.09.2017	Délégation de pouvoir service des impôts des particuliers de Sceaux-Nord.	8
DDFIP n° 2017-101	01.09.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Sèvres.	9
DDFIP n° 2017-102	06.09.2017	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	11
DDFIP n° 2017-103	03.08.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des entreprises de Clichy.	14

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2017-095 du 2 septembre 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service de publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2

La comptable, responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves2.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DIANCOURT FLORENCE, Inspectrice divisionnaire, et à Mme DECOMBE FREDERIQUE, Inspectrice, adjointes à la responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2 , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRILLON Véronique		
-------------------	--	--

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Vanves, le 02 septembre 2017

La comptable,
Administratrice des Finances Publiques
Cheffe du service de publicité foncière et de
l'enregistrement de Vanves 2.

Florence de LYLLE

DDFIP délégations de pouvoir n° 2017-096 du 1^{er} septembre 2017
Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3

Je soussigné, Michel GUILLOU Chef de service comptable au SPF-E de NANTERRE-3^{ème} bureau : donne par la présente POUVOIR à:

- Martine SECONDI Inspectrice Divisionnaire des finances publiques
- Claudine LAMARTHEE Inspectrice des finances publiques, Chef de Contrôle.
- en cas d'absence des précédentes à : Régine CHASTANG, Contrôleuse principale des finances publiques
- en cas d'absence des précédentes à : Philippe PINQUET, Contrôleur principal des finances publiques

à l'effet de me remplacer dans mes fonctions durant mes congés ou absences.

Je déclare continuer à assumer la responsabilité de la gestion de mon poste pendant toute cette période, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (loi du 23 février 1963, art.60 III, 1^{er} alinéa)

Fait en 5 exemplaires (1) à NANTERRE le 1^{er} septembre 2017

« BON POUR POUVOIR »

Mention écrite de la main et
signée du mandant

Michel GUILLOU

« BON POUR ACCEPTATION »

Mention écrite de la main et
signée du mandataire)

Martine SECONDI

« BON POUR ACCEPTATION »

Mention écrite de la main et signée
du mandataire)

Claudine LAMARTHEE

« BON POUR ACCEPTATION »

Mention écrite de la main et
signée du mandataire)

Régine CHASTANG

« BON POUR ACCEPTATION »

Mention écrite de la main et signée
du mandataire)

Philippe PINQUET

(1) un exemplaire est conservé à la direction, les autres exemplaires revêtus du visa de la direction sont renvoyés au comptable et aux mandataires.

Arrêté DDFIP n° 2017-097 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	BERU Régine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	CAILLET Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	EUDET Caroline	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	GLADIEU Eric	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	LLIBOUTRY Bruno	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	PALEE Magali	Inspectrice	100 000 €	50 000 €
M.	PEPAY Gilles	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	PINEL Françoise	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	QUENEUILLE Marie-France	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	RIGAUD Geneviève	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	ROUX Magali	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	VALAUD Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	BELGRAND Françoise	Contrôleuse	60 000 €	60 000 €
Mme	MELLIER Caroline	Contrôleuse	60 000 €	30 000 €
M.	WOODCOCK Stéphane	Contrôleur	60 000 €	30 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 4 septembre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

**Arrêté DDFIP n° 2017-098 du 22 août 2017 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal
trésorerie mixte de Bagneux**

Le comptable, responsable de la trésorerie de BAGNEUX

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme VACHON Fabienne, inspectrice, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de BAGNEUX, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GIRARDOT Martine	Contrôleur ppal	10 000 €	12 mois	15 000 €
SAPPA Jérôme	Contrôleur ppal	10 000 €	12 mois	15 000 €
KOUADO Ekanza	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
BADAROU Rachel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A BAGNEUX, le 22 août 2017

Le comptable,
Denise IMBERT

DDFIP délégation de pouvoir n° 2017-099 du 4 septembre 2017
PRS des Hauts-de-Seine

Je soussigné, Renzo CELANTE, chef de service comptable du PRS des Hauts-de-Seine, donne par la présente POUVOIR :

- à : Martine HOFFMANN, inspectrice divisionnaire hors classe au PRS des Hauts-de Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Nathalie GRAVEZ, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Claudette MOLINIÉ, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Carine GOUTILLE, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Valérie MICHINEAU, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Camille CASTELET, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine ;
- en cas d'absence du précédent à : Victoria MARRIERE, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine

à l'effet de me remplacer dans mes fonctions durant mes congés ou absences.

Je déclare continuer à assumer la responsabilité de la gestion de mon poste pendant toute cette période, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (loi du 23 février 1963, art.60 III, 1^{er} alinéa).

Fait en 9 exemplaires (1) à Nanterre, le 4 septembre 2017.

« Bon pour pouvoir »

(mention écrite de la main et signée du mandant)
et signée des mandataires)

« Bon pour acceptation »

(mention écrite de la main

(1) un exemplaire est conservé à la direction, les autres exemplaires revêtus du visa de la direction sont renvoyés au comptable et aux mandataires.

DDFIP délégation de pouvoir n° 2017-100 du 01 septembre 2017
service des impôts des particuliers de Sceaux-Nord

Je soussignée, Annie PUGNET
Chef de service comptable
Au SIP de SCEAUX-NORD :

DONNE par la présente POUVOIR :

- à : Madame Devi SAINATH-CANNABIRANE
- en cas d'absence de la précédente à : Florence JUE

à l'effet de me remplacer dans mes fonctions durant mes congés ou absences.

Je déclare continuer à assumer la responsabilité de la gestion de mon poste pendant toute cette période, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (loi du 23 février 1963, art.60 III, 1^{er} alinéa)

Fait en 5 exemplaires (1) à SCEAUX

le 01 Septembre 2017

« BON POUR POUVOIR »
(mention écrite de la main et
signée du mandant)

« BON POUR ACCEPTATION »
(mention écrite de la main et signée des
mandatataires)

(1) un exemplaire est conservé à la direction, les autres exemplaires revêtus du visa de la direction sont renvoyés au comptable et aux mandataires.

Arrêté DDFIP n° 2017-101 du 1er septembre 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers de Sèvres

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Sèvres

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Paul BOUTEAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Mme Isabelle BAUDELET, inspectrice des finances publiques,
- Mme Chantal VEILLET, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sylvie POÛ, inspectrice des finances publiques

adjoints à la responsable du service des impôts des particuliers de Sèvres, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000€ ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

OHEIX Isabelle	FER Philippe	JOYEUX Jonathan
COUGOUREUX Julien	GERNEZ Sophie	MORIN Anne

OHEIX Isabelle	FER Philippe	JOYEUX Jonathan
COUGOUREUX Julien	GERNEZ Sophie	MORIN Anne
HELAOUI Meddy	GAGNAIRE Cédric	BERTHOLON Régine
ROUSSE Didier	RAFFIER Philippe	RACHEL Lionel

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

LE CORVELLEC Arnaud	HOARAU Frank	MARTIN Lætitia
PAJANIAYE Loïc	COLLE Frédéric	MACHENSKI Olivier
MONTRouGE Myriam	VINUESA William	MILLOT Michaël
MANCO Loïs	VIE Morgane	LE GLEUHER Laure
MAUNOURY Adeline	SAULAIS Emmanuelle	BRUN Michel

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GERNEZ Sophie	Contrôleur ppal	5 000 €	12 mois	15 000 €
ROUSSE Didier	Contrôleur ppal	5 000 €	12 mois	15 000 €
BERTHOLON Régine	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
MORIN Anne	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
GAGNAIRE Cédric	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
HELAOUI Meddy	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
BRUN Michel	Agent administratif	2 500 €	6 mois	7 500 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Sèvres, le 1er septembre 2017

La comptable,
responsable du service des impôts des
particuliers,

Michèle TILMANT

Arrêté DDFIP n° 2017-102 du 6 septembre 2017 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service

disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	KARINE	BENEDETTO
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	Mme	DOMINIQUE	BERNARD
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	MICHEL	TAMAIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	Mme	WYMAN	PACIOCCO
SAINT-CLOUD	M.	VINCENT	PETIT
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIEB
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
VANVES 1ER BUREAU	M.	JACQUES	COULONGEAT
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE

CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
CDIF SEVRES	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	BRUNO	BOCHEL
COLOMBES	Mme	MARIANNE	VALES
COURBEVOIE	M.	MARCEL	AÏDAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	PATRICK	ROUX
MONTROUGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTROUGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	PHILIPPE	MILHAT
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOCH
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NANTERRE	M	BERTRAND	ONILLON
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

PCRP			
SURESNES (1)	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE-RUEIL (2)	M.	PATRICK	CHABRILLAT
NEUILLY-SUR-SEINE (3)	Mme	FABIANA	DURAND-PANSERA
NEUILLY-SUR-SEINE (4)	Mme	LAURENCE	LE ROUX
NEUILLY-SUR-SEINE (5)	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAYNI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	SYLVIE	MENARD

Nanterre le 6 septembre 2017

Arrêté DDFIP n° 2017-103 du 03 août 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des entreprises de Clichy

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de CLICHY LA GARENNE
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :
Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. ROBERT EMMANUEL, INSPECTEUR, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de CLICHY LA GARENNE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- 1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BON Christiane	DOMISSE Arno	THIVEND Patrick
CETOL Christian	RATEL Stéphane	CHHITH Marie France
LE GOFF Stéphane		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

SELLES Kévin		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BON Christiane	Contrôleuse ppale	10 000 €	6 mois	10 000 €
CETOL Christian	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
DOMISSE Arno	Contrôleur ppal	10 000 €		
THIVEND Patrick	Contrôleur	10 000 €		
LE GOFF Stéphane	Contrôleur	10 000 €		
CHHITH Marie-France	Contrôleur	10 000 €		
RATEL Stéphane	Contrôleur ppal	10 000 €		

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A CLICHY, le 3 AOUT 2017

Le comptable,
Responsable de service des impôts des entreprises,

Bruno BOCHEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>